



DIOCÈSE D'ÉVRY
CORBEIL-ESSONNES

SECTEUR PASTORAL DE LIMOURS

BAPTÊME DES PETITS ENFANTS DE 0 A MOINS DE 4 ANS



Je suis venu pour que
vous ayez la joie et la vie !

Lettre aux parents n'habitant pas le secteur pastoral de Limours

Chers parents, vous demandez à l'Eglise le baptême de votre enfant, voici quelques indications pour vous guider dans cette démarche.

INSCRIPTION ET PREPARATION

- **Faire la demande** de baptême dans votre paroisse,
- **Inscrire et choisir** la date et le lieu du baptême en cohérence avec les délais de préparation de votre paroisse en vous rendant ou en téléphonant à l'un des accueils paroissiaux ¹,
- **Effectuer** dans votre paroisse la préparation qui vous est demandée,
- **Transmettre** dès que possible au secrétariat des baptêmes de Briis-sous-Forges (adresse ci-dessous) les documents suivants :
 - ❖ **L'autorisation du prêtre** de la paroisse de votre domicile pour célébrer le baptême en dehors de votre paroisse,
 - ❖ **Votre livret de famille** catholique si vous en avez un,
 - ❖ **L'offrande** que vous souhaitez faire à l'Eglise,
 - ❖ **Une enveloppe timbrée** (20g) libellée à l'adresse de votre paroisse, pour l'envoi de la notification de l'acte du baptême.
- **Veillez à me téléphoner** environ un mois avant le baptême, afin que je vous transmette les coordonnées du célébrant. Vous aurez à le rencontrer pour le déroulement de la célébration.

¹ Accueils paroissiaux, ouverts de 10H00 à 12H00 :

Briis : 9 rue de l'Orme Maillard 01 64 90 70 52. Lundi, mercredi et samedi (sauf pendant les vacances scolaires)

Limours : 4 rue Félicie Vallet 06 86 75 18 51. Du lundi au samedi (téléphoner avant de vous déplacer pour vérifier l'ouverture)

Pour toute question :

Corinne POSS
Secrétaire des baptêmes
9, rue de l'Orme Maillard, 91640 Briis-sous-Forges

Tel : 06 15 15 61 88

(corinne.poss@wanadoo.fr)

LE BAPTÊME

Date de la célébration : **Heure** :

En l'église de :

Nom du célébrant : **Tel** :

Demande de bénédiction d'une médaille :

Seules les objets ou médailles de nature religieuse pourront être bénis à l'issue de la célébration.



Tout sacrement est un don gratuit de Dieu

Traditionnellement, la demande d'un sacrement est une occasion pour les chrétiens de participer à la vie matérielle de l'Eglise : revenus des prêtres, entretien et chauffage des bâtiments, etc...

Actuellement, l'offrande demandée par le diocèse à l'occasion d'un baptême est de 80 €.

Cela étant, n'hésitez pas à ajuster votre don en fonction de vos moyens.

Sachez toutefois que l'Eglise ne bénéficie d'aucune subvention et ne peut compter que sur la générosité des chrétiens, sur votre générosité, pour continuer sa mission au service de tous.



Bonne préparation spirituelle (et administrative...) et beau baptême !